

1 décembre 2015

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Patrice Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Cinq résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 et 17 novembre 2015;
4. Suivi au procès-verbal; Assurance
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Avis de motion concernant le règlement de taxation 2016;
8. Avis de motion concernant un règlement de régie interne pour le conseil;
9. Résolution pour renouveler notre entente en urbanisme avec la MRC;
10. Résolution pour renouveler notre contrat avec Infotech;
11. Résolution pour l'achat d'une banque d'heure de la firme Infotech;
12. Résolution pour l'achat du lien pour mettre le rôle en ligne avec Infotech;
13. Résolution pour demander la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;
14. Résolution pour créer une réserve avec le loyer de la Caisse Desjardins Morilac et affecter le surplus pour l'achat;
15. Résolution pour la convention de don de la Caisse populaire Morilac;
16. Résolution pour autoriser la dépense pour la demande d'un CA à l'environnement;
17. Résolution pour délégation du Service Trans-Appel;
18. Résolution pour accepter les honoraires pour la mise à jour de nos documents en sécurité civile;
19. Résolution pour l'adoption du Plan de sécurité civile « révisé »;

20. Résolution pour autoriser la fermeture du bureau pour la période des fêtes;
21. Résolution pour accepter le 1<sup>er</sup> décompte concernant les travaux d'infrastructure Auclair et Sanctuaire; à suivre
22. Dossier Bell; à suivre
23. Voirie;
24. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
25. Suivi : Comité
26. Affaires nouvelles;
  - 26.1 Souper de Noël;
  - 26.2 Résolution pour changer d'endroit pour l'affichage municipale article 431 CMQ;
27. Période de questions;
28. Levée de la séance;

2015-12-154

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Majella René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

2015-12-155

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE AJOURNÉE AU 17 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance du 3 novembre ajournée au 17 novembre 2015 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-156

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

### 4.1 ASSURANCE-PROTECTIONS ADDITIONNELLES

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN  
APPUYÉ PAR MARC GILBERT  
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle refuse toutes les protections additionnelles soumises par notre assureur;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 Re-branchement du garage : à suivre, nous attendons des prix;

4.3 Asphalte 10<sup>e</sup> rang : les trous sont réparés pour le moment;

<b>5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES</b>
---

Mme René dépose le rapport des dépenses payées durant le mois ;  
 Proposé par : M. Denis Vel  
 Appuyé par : M. Maurice Boudreau  
 Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	889.75
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 396.33
02-320 TRANSPORT	14 070.08
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	3 581.19
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	
02-700 LOISIRS ET CULTURES	1 300.00
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	10 653.15
SOUS TOTAL	31 890.50
Remise fédérale à déboursier	881.07
Remise provinciale à déboursier	
Ristourne à réclamer (TPS)	1421.16
Ristourne à réclamer (TVQ)	1417.67
FTQ à déboursier	267.71
Crédit à un fournisseur	(255.61)
Total	35 622.50

Rapport des dépenses durant le mois de 2015 :	\$
Salaires déboursés durant le mois novembre 2015 :	7 288.77\$
Salaires déboursés à la séance au 1 <sup>er</sup> décembre 2015 : (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	3 002.72\$
GRAND TOTAL	45 914.09\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

<b>6. CORRESPONDANCE</b>
--------------------------

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

<b>6.1 FABRIQUE STE-FAMILLE SECTEUR SAINTE-ANNE</b>
---

Considérant que nous voulons promouvoir les activités culturelles;  
 Considérant que le milieu nous propose un concert de Noël le 11 décembre prochain;  
 Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil contribue pour la somme de cent dollars (100\$) au concert de Noël;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-159

**6.2 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION- REPAS DE NOËL**

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL  
APPUYÉ PAR MAURICE BOUDREAU  
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise MM Louis Coutu, Denis Vel et Marc Gilbert à assister au repas de Noël du 8 décembre prochain offert par le Centre d'action bénévole de Valcourt et région;

Que le coût de dix dollars (10\$) par personne soit pris dans le budget don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-160

**6.3 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION- CONTRIBUTION 2016-2020**

Considérant que le Centre d'action bénévole Valcourt et Région répond aux besoins de la population et ce depuis 38 ans;

Considérant que l'action bénévole est un moteur de développement social pour toute la communauté;

Considérant que les municipalités jouent un rôle prépondérant dans le développement des collectivités;

PROPOSÉ PAR : Denis Vel  
APPUYÉ PAR : Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à une participation financière échelonnée de 2016 à 2020 réparti comme suit;

2016	2017	2018	2019	2020
2853\$	2896\$	2939\$	2983\$	3028\$

Que l'augmentation annuelle est de 1.5%;  
Que cette entente pourra être renouvelable;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**6.4. FESTIVAL COUNTRY-RÉTRO DE VALCOURT**

Cette demande est remise en janvier 2016;

2015-12-161

**7. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION;**

Le conseiller Denis Vel annonce qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle qu'un règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2016 ainsi que les conditions de leur perception sera présenté pour son adoption.

2015-12-162

**8. AVIS DE MOTION CONCERNANT UNE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL**

Le conseiller Jacques Jasmin, annonce qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle qu'un règlement concernant une régie interne pour le conseil sera déposé pour son adoption.

M. Jasmin mention qu'une clause concernant les dépenses de plus de 25 000\$ devra en faire partie intégrante.

2015-12-163

**9. RENOUVELLEMENT –ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET GOÉMATIQUE 2016 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS**

Attendu que la MRC du Val-Saint-François offre une entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels et cartographiques;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil	50\$/heure
Ressource cartographie et support technique :	30\$/heure

Il est proposé par Réal Vel, appuyé par Jacques Jasmin;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme aux conditions ci-dessus mentionnées;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle réserve un montant de  
2 200\$ pour l'année 2016 selon la répartition suivante :  
35 heures pour la ressource rédaction et support conseil et  
15 heures pour la ressource cartographique et support technique.

Que la dépense sera prévue au budget 2016.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-164

**10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE 2016 – INFOTECH**

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL  
APPUYÉ PAR MAURICE BOUDREAU  
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son contrat de service de la firme Infotech pour le fonctionnement des logiciels Sygem au montant de quatre-mille sept cent dollars (4730\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-165

**11. ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES À LA FIRME INFOTECH**

Considérant que nous avons besoin de support sur le logiciel SYGEM;  
Considérant qu'Infotech nous permet l'achat de banque d'heures avec aucune date d'échéance;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau, que le conseil achète une banque de 14 heures au coût de neuf cent quatre-vingt dollars (980\$) taxes en sus;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**12. INFOTECH- RÔLE EN LIGNE**

Considérant que l'offre d'Infotech ne répond pas à nos attentes nous refusons cette offre de services.

2015-12-166

**13. RÉOLUTION : SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER : DOSSIER N.00022794-1-42050 (05)-2015-05-22-45**

Proposé par le conseiller Denis Vel;

Appuyé par le conseiller Réal Vel;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de six mille cent trente-sept (6 137\$),

répartit comme suit :

2015-2016 : 2455\$

2016-2017 : 2455\$

2017-2018 : 1227\$

conformément aux exigences du ministère du Transport;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-167

**14. RÉOLUTION POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE ET DE L'AFFECTATION DU SUPPLUS CUMULÉ -DOSSIER CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MORILAC**

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a fait l'acquisition du bâtiment de la Caisse Populaire Desjardins Morilac;

Considérant que la municipalité avait la possibilité d'utiliser le versement du loyer pour acquitter le prix d'achat;

Considérant que le conseil opte plutôt pour la création d'une réserve en prévision des travaux de réparation de l'infiltration d'eau;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle procède à la création d'une « réserve pour les travaux de réparation à venir » avec le versement du loyer qui représente trente-quatre mille cinq cent quarante-neuf et vingt sous (34 549.20\$) le montant des cinq (5) prochaines années;

Que le montant d'achat de trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-sept et dix-huit sous (35 987.18\$) soit pris à même le surplus cumulé.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-168

**15. CONVENTION DE DON –CAISSE POPULAIRE MORILAC  
ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-  
ROCHELLE**

Considérant que la Caisse populaire Desjardins Morilac joue un rôle de partenaire avec les organismes du milieu;

Considérant que la municipalité souhaite offrir de nouveaux services aux citoyens;

Considérant que la municipalité a soumis une demande qui répond aux critères d'admissibilité du Fonds d'aide au développement du milieu de la caisse;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Denis Vel, que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle créera une réserve de quinze mille dollars (15 000\$) avec la contribution que la caisse populaire Desjardins Morilac nous a versé;

Que l'utilisation de cette réserve sera versée aux organismes de la communauté sur réception de projets;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-169

**16. DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CERTIFICAT  
D'AUTORISATION – INSTALLATION DE BORNES SÈCHES**

Considérant nous voulons améliorer la prises d'eau lors sinistre sur notre territoire par l'ajout d'une borne sèches;

Considérant que nous devons présenter une demande d'autorisation au MDDEFP pour l'installation de borne sèches;

Considérant que cette demande ne contrevient pas à nos règlements actuellement en vigueur;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil autorise la dépense de cinq cent soixante-deux dollars (562\$) pour le dépôt de notre demande;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-170

**17. RÉOLUTION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT  
ADAPTÉ**

PROPOSÉ PAR : Réal Vel

APPUYÉ PAR : Denis Vel

ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le Protocole d'entente;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2016 et de payer la quote-part qui s'établit à 3,63\$ par personne pour un montant de 2 228,82\$;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2016: 3,25\$ pour un déplacement local, 7,50\$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke);

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les prévisions budgétaires 2016 de l'organisme Trans-Appel;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-171

#### **18. SÉCURITÉ CIVILE- MANDAT POUR LA MISE À JOUR**

Considérant que nous avons reçu un offre de service le 15 octobre 2015 au montant de mille six cent dollars plus les taxes applicable;

Considérant que la facture définitive est moindre;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Maurice Boudreau, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseiller de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la facture de la mise à jour du plan de sécurité civile au montant de mille trois cent trente dollars (1 300\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-172

#### **19. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE « RÉVISÉ »**

Attendu que la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

Attendu que pour l'application de la Loi sur la sécurité civile on indique que les municipalités sont les autorités responsables de la sécurité civile et qui ont la compétence à cet égard sur leur territoire ;

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

Attendu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a nommé des représentants de la municipalité pour faire partie du comité intermunicipal de la sécurité civile de la Région-de-Valcourt, pour assurer l'implantation et le maintien du plan intermunicipal de sécurité civile ;

Attendu que le plan intermunicipal de la sécurité civile de la Région-de-Valcourt a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile.

Attendu que certaines parties du plan sont propres à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et que certaines parties s'appliquent à l'ensemble des 6 municipalités partenaires de la démarche de planification.

Attendu que le plan général a été mis à jour et que les données municipales de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont aussi été mises à jour en 2015 ;



En conséquence, il est proposé par Marc Gilbert, appuyé par Maurice Boudreau;

D'adopter le plan intermunicipal de sécurité civile de la Région-de-Valcourt, notamment les parties qui lui sont propres et les parties applicables à l'ensemble des municipalités.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-173

**20. HORAIRE DE LA PÉRIODE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL  
APPUYÉ PAR : DENIS VEL  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fermera le bureau municipal vendredi le 18 décembre à 17 h et sera de retour le mardi le 5 janvier 2016;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-174

**21. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE 1<sup>ER</sup> DÉCOMPTE CONCERNANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE AUCLAIR ET SANCTUAIRE**

Le dossier est remis à la séance ajournée du 17 décembre 20h00 ou dès que la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget soit terminée.

**22. DOSSIER BELL**

Le dossier est remis à la séance ajournée du 17 décembre 20h00 ou dès que la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget soit terminée.

**23. VOIRIE**

NIVELAGE : Nous effectuerons le nivelage des chemins si la température le permet.

**23.1 ENTRETIEN DU BOUT DE LA RUE DU SANCTUAIRE**

Le dossier est remis à la séance ajournée du 17 décembre 20h00 ou dès que la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget soit terminée.

2015-12-175

**23.2 ENTRETIEN DE LA COUR DU 142 PRINCIPALE EST.**

Proposé par Denis Vel  
Appuyé par Réal Vel

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat de déneigement à Élie Beauregard pour la somme mille trois cent dollars (1 300\$) pour la saison 2015-2016 plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **24. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

## **25. SUIVI- COMITÉ**

DÉCORATIONS DE NOËL : Les responsables ont débuté la saison avec l'illumination des sapins aux entrées de la municipalité, et la décoration à nos nouveaux locaux sera sous peu. Il faudrait prévoir un budget pour l'ajout d'une section au sapin à l'entrée Ouest et remplacer des lumières clignotantes.

2015-12-176

## **26 AFFAIRES NOUVELLES**

### **26.1 SOIRÉE DE NOËL**

Proposé par Jacques Jasmin

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité défraie le coût de la location de la salle à Jouvence au montant de soixante-quinze dollars plus taxes (75\$);  
Que les frais de repas et d'animation soient divisés entre les participants payants.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **26.2 AFFICHAGE MUNICIPAL**

Considérant que le conseil doit déterminer l'endroit d'affichage municipal selon d'article 431 du CMQ;

Considérant notre déménagement au 142 Principale Est;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle change le 145 rue de l'Église pour le 142 Principale Est comme point d'affichage

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **27 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2015-12-177

## **27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au 17 décembre 20h00 ou dès que la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget soit terminé, il est 21 h 30.

Mme Majella René, gma 1  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent  
procès-verbal le maire est

réputé avoir signé toutes les résolutions»

17 décembre 2015

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire portant sur le budget de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 17 décembre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M, Louis Coutu, maire  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Patrice Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Tous les membres reconnaissent avoir eu la convocation dans le délai requis par le CM.

Cinq résidents sont présents.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption budget 2016;
4. Adoption du règlement de taxation et de compensation pour l'année 2016;
5. Adoption du Plan Triennal d'immobilisation 2016-2017-2018;
6. Période de questions;
7. Levée de la session ;

2015-12-178

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;  
Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu,  
Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu;  
et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

2015-12-179

## 3. ADOPTION DU BUDGET 2016

<b>REVENUS</b>	
Taxes générale	482 432
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	134 030
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXE ET TRANSFERTS CONDITIONNELS	114 053
FINANCEMENT À LONG TERME	32 367
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	34 525
IMPOSITION DE DROITS	36 000
AFFECTATION RÉSERVES	
<b>TOTAL</b>	<b>833 407</b>
<b>DÉPENSES :</b>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	199 952
SÉCURITÉ PUBLIQUE	113 379
TRANSPORT	300 852
HYGIÈNE DU MILIEU :	83 182
LOISIR CULTURE SANTÉ BIEN ÊTRE	38 163
URBANISME	29 675
FRAIS ADM	13 350
AMORTISSEMENT	
AFFECTATION AUX RÉSERVES	(20 000)
FRAIS DE FINANCEMENT	74 854
<b>TOTAL</b>	<b>833 407</b>

PROPOSÉ PAR DENIS VEL

APPUYÉ PAR RÉAL VEL

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le budget 2016 tel que déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-180

## 4. RÈGLEMENT 2015-416 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté un budget municipal pour l'année financière 2016 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations ;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêts et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par M. Denis Vel (Résolution 2015-12-161) lors de la dernière séance du conseil ;

**Il est proposé par : Denis Vel et appuyé par Réal Vel**

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**ARTICLE 1 : TAUX DES TAXES :**

Que le taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2016 soit établi ainsi :

**Taxe Foncière Générale**

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'année 2016, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe foncière générale sur la base de la valeur portée au rôle d'évaluation à raison de 0.68\$/100\$ par cent dollars de l'évaluation foncière. Ce taux s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE)

- 0.68\$ par 100\$ d'évaluation.

**Taxe foncière remboursement fonds roulement :**

0,00144\$/100\$ d'évaluation foncière;

**Taxe incendie :** 99,00\$ par unité et 0,02\$/100 d'évaluation, (inclus dans le 0,68\$) selon les modalités du règlement #200 et le règlement #200 amendé pour ajouter un taux à l'évaluation.

**Collecte Sélective :** 8,16\$ par usager, selon l'entente de la MRC du Val-Saint-François,

**ICI (Industries, commerces, institutions) :**54,60\$ par ICI inscrit à la collecte sélective;

**Collecte des résidus domestiques :** 141,00\$ par usager et un montant spécifique pour chaque commerce tel que spécifié sur le contrat de la collecte des résidus domestiques.

**ICI (Industries, commerces, institutions) :**54,00\$ par ICI inscrit au contrat;

**Assainissement des eaux usées prêt :** 73,36\$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

**Assainissement des eaux usées Entretien** : 187,36\$ par logement concerné, selon le règlement #97-229

**Vidange fosse septique** : 61.12\$ par unité (en 2016 la partie située au Sud de la principale sera vidangée).

**ARTICLE 2 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-310**

**SECTEUR A-B-C** Pour pourvoir à vingt-huit virgule deux pour cent (28,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.1 de l'article 3 pour l'année 2016, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur des secteurs ABC situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 79.23\$ par unité.

**SECTEUR B** Pour pourvoir à vingt-un virgule deux pour cent (21,2%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.2 de l'article 3 pour l'année 2016, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur B situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 1 101,87\$ par unité.

**SECTEUR C** Pour pourvoir à sept virgule sept pour cent (7,7%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.3 de l'article 3 pour l'année 2016, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur C situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 400,21\$ par unité.

**SECTEUR D** Pour pourvoir à quarante-deux virgule neuf pour cent (42,9%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2009-310 section 3.4 de l'article 3 pour l'année 2016, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0.0132\$/100

**ARTICLE 3 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-403**

**SECTEUR A** Pour pourvoir à soixante pour cent (60%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 article 8 pour l'année 2016, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du

secteur A situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 64,58\$ par unité.

SECTEUR ENS. Pour pourvoir à quarante pour cent (40%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2012-403 de l'article 6 pour l'année 2016, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0,0047\$/100.

#### **ARTICLE 4 TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2015-415**

SECTEUR A Pour pourvoir à cinquante-huit pour cent (58%) des dépenses engagées relativement aux capitaux et intérêts sur le règlement d'emprunt 2015-415 article 7 pour l'année 2016, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur A situé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, une taxe de 92.09\$ par unité.

SECTEUR ENS. Pour pourvoir à quarante-deux pour cent (42%) des dépenses engagées relativement aux intérêts sur le règlement d'emprunt 2015-415 de l'article 8 pour l'année 2016, il sera par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposable de la municipalité sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle en vigueur chaque année au taux de 0,0073\$/100.

#### **ARTICLE 5 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES :**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15%.

#### **ARTICLE 6 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS :**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total de la taxe foncière est égal ou supérieure à 300\$, la taxe foncière peut être payée, au choix du débiteur, en un versement unique ou **en cinq versements égaux**.

#### **ARTICLE 7 : COMPENSATIONS**

Les règles prescrites dans le précédent paragraphe s'appliquent à toutes taxes et compensations imposées aux propriétaires par le présent règlement.

#### **ARTICLE 8 : DATE DES VERSEMENTS :**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le 30<sup>e</sup> jour suivant la date de l'expédition des comptes ou la date fixée par règlement soit :

**le 1<sup>er</sup> : 10 MARS,**

**le 2<sup>e</sup> : 12 MAI**

**le 3<sup>e</sup> : 14 JUILLET,**

**le 4<sup>e</sup> : 15 SEPTEMBRE**

**le 5<sup>e</sup> : 10 NOVEMBRE**

**ARTICLE 9 : PAIEMENT EXIGIBLE :**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

**ARTICLE 10 : TAXATION COMPLÉMENTAIRE**

La taxation complémentaire devra être acquittée 30 jours de la date de facturation mais si le compte est égal ou supérieur à 300\$ il pourra bénéficier de trois versements égaux à intervalle de 30 jours.

**ARTICLE 11 : ESCOMPTE**

Un escompte de 2% sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant l'échéance du premier versement (exemple AVANT le 11 MARS 2016). (CM 1007)

**ARTICLE 12 : FRAIS D'ADMINISTRATION POUR CHÈQUE OU ORDRE DE PAIEMENT RETOURNÉ (NSF)**

Un montant de quarante-deux dollars et cinquante (42,50\$) de frais d'administration sera réclamé au contrevenant. (CM 962-1)

**ARTICLE 13 FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Les frais de déplacements seront remboursés au tarif de 0,45\$/km et pour les employés de bureau et les membres du conseil

**ARTICLE 14 FRAIS POUR REPRODUCTION**

PHOTOCOPIE : 0,30\$ la copie et pour plus de 10 copies 0,10\$ la copie supplémentaire

TÉLÉCOPIE : 2,50\$ pour les deux premières feuilles et 0,30\$ la feuille supplémentaire

**ARTICLE 15 FRAIS POUR OUVERTURE DE DOSSIER**

Tout règlement et dossier qui exigent des frais pour l'ouverture ou étude seront de 30,00\$ payable au dépôt de la demande

**ARTICLE 16: ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, pour l'année 2016.

---

M. Louis Coutu, maire

---

Mme Majella René, directrice  
générale Et secrétaire trésorière

Avis de motion : 1 décembre 2015

Adoption : 17 décembre 2015



2015-12-181

<b>5. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION</b>			
<b>2016-2017-2018</b>			
2016			
secteur	projet	financement	estimé
Épuration	station épuration	TECQ	estimé
administration	Garage municipal	TECQ + PIQM	120 000,00 \$
administration	enseigne numérique	fonds roulement/commerces	15 000,00 \$
administration	aménagement	fonds général	2 000,00 \$
Voirie	Rechargement	Fonds carrières sablières	20 000,00 \$
Éclairage public	2 lumières	fonds général	3 000,00 \$
Sécurité civile	équipement	surplus libre	1 000,00 \$
Sécurité civile	point d'eau	Fonds point d'eau	25 000,00 \$
administration	Garage municipal-démolition	fonds général	2 000,00 \$
administration	Centre communautaire	vérifier s'il y a des subventions	
Voirie	10e rang asphalte	surplus libre/taxation/ 2ANS	145 000,00 \$
Voirie	rue pour développement	Fonds de roulement	5 000,00 \$
2017			
Administration	borne électrique	fonds de roulement	4 200,00 \$
Administration	Plan Centre communautaire	Fonds de roulement	7 000,00 \$
Éclairage public	2 lumières	fonds général	3 000,00 \$
Voirie	rue des Érables		75 000,00 \$
Voirie	Sainte-Anne Sud-Refcon	PRILL/fonds carrières	40 000,00 \$
2018			
Voirie	Étude de prix	règlement d'emprunt	300 000,00 \$
Voirie	Refcon	Prill/fonds carrières	40 000,00 \$
Éclairage public	2 lumières		3 000,00 \$

PROPOSÉ PAR MARC GILBERT  
 APPUYÉ PAR MAURICE BOUDREAU  
 ET résolu

Que le plan triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 soit adopté

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-182

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance  
 Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
 M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

**7 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAODINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 20 h 00.

Mme Majella René, gma 1

M. Louis Coutu maire

dir. Générale et secrétaire-trésorière

« en signant le présent  
procès-verbal le maire est  
réputé avoir signé toutes les  
résolutions»

17 décembre 2015

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la séance sur ajournement du 1<sup>ER</sup> décembre 2015, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue jeudi le 17 décembre 2015 à 20 h 05 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Patrice Brien, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Retour sur les points de l'ordre du jour du 1<sup>ER</sup> décembre 2015 :

2015-12-183

**21. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE 1<sup>ER</sup> DÉCOMPE  
CONCERNANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE-  
AUCLAIR ET SANCTUAIRE.**

Considérant que notre ingénieur M. Marc-André Boivin ing. De chez Avizo a étudié le décompte;  
Considérant qu'il nous recommande le paiement de ce décompte;  
Sur proposition du conseiller Maurice Boudreau, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle débourse la somme de trois cent soixante-sept mille deux cent cinq dollars et trente-sept (367 205,37\$) incluant les taxes;  
Ce montant comprend une retenue contractuelle de 10% du montant avant taxes.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-12-184

**22. DOSSIER BELL- ANNULATION DE NOTRE SERVICE AU  
145 DE L'ÉGLISE**

PROPOSÉ PAR MAURICE BOUDREAU

APPUYÉ PAR JACQUE JASMIN

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offre un panier ou des produits d'érable d'une valeur d'environ cinquante-dollars (50\$) à la personne qui a réussi à finaliser notre dossier en litige chez Bell et qui nous a fait économiser la somme de huit cent dix-neuf dollars (819\$)

Nous remercions M. Jacques Jasmin pour les démarches dans ce dossier.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **23. VOIRIE**

Nous avons effectué le grattage par secteur.

2015-12-185

### **26.3 SERVICE JURIDIQUE**

Proposé par le conseiller Réal Vel

Appuyé par le conseiller Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'option 2 de l'offre de services-Soutien juridique 2016 du 7 décembre 2015 déposé par la firme Deveau Avocats;

Que le tarif sera de deux milles dollars (2 000\$) plus les taxes et déboursés applicable;

Que l'option 2 comprend un service de consultations téléphonique, à nombres d'heures illimités avec échanges de courriels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

Que le tarif pour les services professionnels pour les mandats forfaitaires sera de cent soixante dollars l'heure (160\$);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-186

### **26.4 MANDAT D'AUDIT POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2015**

Proposé par Maurice Boudreau

Appuyé par Jacques Jasmin

Et résolu

Que le conseil confie à la firme Deloitte le mandat d'audit pour les états financiers du 31 décembre 2015 et la reddition de compte au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme à l'entretien du réseau routier local;

Que le mandat pour l'audit des états financiers sera de sept mille neuf cent dollars (7 900\$) plus les taxes et déboursés applicable;

Que le mandat pour la reddition de compte pour le ministère des Transports du Québec sera de six cent cinquante dollars (650\$) plus les taxes et déboursés applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-187

### **26.5 DEMANDE DE PARTAGE À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD**

Attendu que par son règlement 2008-314 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques; ce règlement prenant effet le 19 décembre 2008;

Attendu que par cette résolution la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à la municipalité du Village de Stukely-Sud de convenir d'un commun accord d'une méthode de partage de ces redevances;

Attendu que l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Commission municipale du Québec d'intervenir pour déterminer les critères d'attribution des sommes versées au fond en cas de différend;

Attendu que toute décision de la Commission municipale du Québec s'applique aux sommes perçues à compter de la date à laquelle elle a été saisie d'une intervention;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe la direction générale de la municipalité du Village de Stukely-Sud de la volonté du conseil de convenir ensemble d'une entente de partage;

Que la direction générale convienne avec la municipalité du Village de Stukely-Sud d'une première rencontre, et ce dès janvier 2016;

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe la municipalité du Village de Stukely-Sud qu'elle demandera à la Commission municipale du Québec de l'accompagner dans un processus de médiation si aucune entente n'intervient entre les parties d'ici le 31 décembre 2016 conformément à l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-188

<b>26.5-A DEMANDE DE PARTAGE À LA MUNICIPALITÉ DE BONSECOURS</b>
--

Attendu que par son règlement 2008-314 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques; ce règlement prenant effet le 19 décembre 2008;

Attendu que par cette résolution la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à la Municipalité de Bonsecours de convenir d'un commun accord d'une méthode de partage de ces redevances;

Attendu que l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Commission municipale du Québec d'intervenir pour déterminer les critères d'attribution des sommes versées au fond en cas de différend;

Attendu que toute décision de la Commission municipale du Québec s'applique aux sommes perçues à compter de la date à laquelle elle a été saisie d'une intervention;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe la direction générale de la Municipalité

de Bonsecours de la volonté du conseil de convenir ensemble d'une entente de partage;

Que la direction générale convienne avec la Municipalité de Bonsecours d'une première rencontre, et ce dès janvier 2016;

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe la Municipalité de Bonsecours qu'elle demandera à la Commission municipale du Québec de l'accompagner dans un processus de médiation si aucune entente n'intervient entre les parties d'ici le 31 décembre 2016 conformément à l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-12-189

## 26.6 COMPTES

Mme René dépose le rapport des dépenses payées durant le mois ;  
Proposé par : M. Réal Vel  
Appuyé par : M. Jacques Jasmin  
Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1766.19
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	132.65
02-320 TRANSPORT	3965.65
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	3227.90
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	1327.48
02-700 LOISIRS ET CULTURES	17.74
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	344 414.24
TOTAL	354 851.85

2015-12-190

## 26.7 CORRESPONDANCES

Proposé par Jacques Jasmin  
Appuyé par Denis Vel  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de six cent quarante-huit dollars (648\$) pour le repas de Noël de nos jeunes de l'école Notre-Dame-des Érables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M. Denis Vel se retire de la discussion.

Nous avons reçu une demande de don du Service de Surveillance les Jeunes Érables pour la somme de cinq mille dollars (5 000\$).  
Les membres du conseil veulent étudier la demande en atelier de travail.

**26.8 DON SUPPLÉMENTAIRE À LA CHORALE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Proposé par Jacques Jasmin

Appuyé par Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle bonifie d'un cent dollars (100\$) supplémentaire leur contribution.

M. Marc Gilbert mentionne que l'on devrait revoir notre façon de faire concernant notre politique de don mais il se rallie au conseil.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**26.9 DEMANDE D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ DES OPTIONS POUR LE GARAGE MUNICIPAL.**

M. Jasmin demande qu'une réflexion soit initiée sur les emplacements et les coûts de construction du garage.

Nous devrions avoir des études de prix pour chacun des emplacements ciblés.

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

**28. LEVÉE DE LA SESSION SUR AJOURNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 21h 12.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma 1  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent  
procès-verbal le maire est  
réputé avoir signé toutes les  
résolutions»